

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 SEPTEMBRE 2020 à 20h15

Nombre de membres en exercice : 15 nombre de présents : 11 votants : 13
Date de la convocation : 10 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le 16 septembre, à 20 H 15, les membres du conseil municipal, légalement convoqué, se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Mme HELBERT Marie-Claude, Maire.

Etaient présents : HELBERT Marie-Claude, CHAUVIN Christophe, HOUDU Philippe, BOURDAIS Sébastien, DUPUY Julien, GEORGET Yoann, COTTIER Bruno, COLLET Nathalie, TRILLOT Claude, NOUET Cécile, LECOCQ Marie-Claire,

Absents excusés : BOISBOUVIER Nadine donne POUVOIR à HOUDU Philippe, RUAULT Simone, MASSON Florian, LEROUX Florian donne POUVOIR à HELBERT Marie-Claude ;

Etait absent : /

Secrétaire de séance : COLLET Nathalie.

Approbation du compte rendu du 22 juillet 2020.

Visite de la mairie

Une visite des bâtiments communaux est proposée le vendredi 2 octobre 2020 à 19h.

Devis travaux « Le Bas Genétais »

Madame le Maire présent à l'ensemble du Conseil Municipal des devis de travaux pour le Bas Genétais :

- Electricité, plomberie, entreprise PELLOIN pour un montant de 1 136.57 € HT soit 1 250.23 € TTC ;
- Menuiserie, pose d'une porte, entreprise GITEAU pour un montant de 1 043.41€ HT soit 1 147.75 € TTC

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

DÉCIDE de valider le devis de l'entreprise PELLOIN pour un montant de 1 136.57 € HT soit 1 250.23 € TTC ;

DÉCIDE de valider le devis de l'entreprise entreprise GITEAU pour un montant de 1 043.41€ HT soit 1 147.75 € TTC ;

AUTORISE Mme le Maire à signer les devis.

Travaux Eaux Pluviales

L'entreprise Eurovia doit réaliser un avenant au contrat des travaux d'eaux pluviales d'un montant de 19 246.36 € HT soit 23 095.63 € TTC

- Devis « zone rocheuse » : 4 750.00 € HT soit 5 700.00 € TTC
- Devis « sésamiantage » : 3 700.00 € HT soit 4 440.00 € TTC
- Devis travaux complémentaires : 10 796.36 € soit 12 955.63 € TTC

Le devis complémentaire après validation sera à transmettre à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez pour transmission à l'entreprise.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

DÉCIDE de valider l'avenant de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 19 246.36 € HT ;

AUTORISE Mme le Maire à signer les devis.

Proposition d'achat parcelles A 615, 888 et 890

La commune souhaite se porter acquéreur des parcelles cadastrées section A 615, 88 et 890.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

DÉCIDE de faire une offre pour l'ensemble des parcelles (615, 888 et 890) pour un montant de 20 000€ net vendeur ;

CHARGE Mme le Maire de contacter le notaire pour lui faire suivre l'offre d'achat ;

AUTORISE Mme le Maire à signer l'acte de vente à l'étude Me LAUBRETON et Me GOUX notaires associés à MESLAY DU MAINE.

Antenne relais téléphonie mobile

La société Bouygues télécom a pris contact avec la mairie pour demander l'installation d'une antenne relais sur la commune de Ruillé Froid Fonds. Pour ce dossier la société Bouygues télécom sera représenté par la société Axians (maitre d'œuvre).

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

DÉCIDE de valider la demande de Bouygue télécom ;

PROPOSE le lieu dit Chemin Rural n° 29 la Pinsonnière intersection de l'Izambaudière et de la Pinsonnière ;

AUTORISE Mme le Maire à signer tout documents nécessaire à l'avancement du dossier.

PLUi enquête publique

Pour information l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) aura lieu du 03 octobre au 04 novembre 2020. Tous les documents sont consultables dans toutes les mairies de la Communauté de Communes du Pays de Meslay/Grez et à la Communauté de Communes.

Le commiseur enqueteur sera en mairie de Ruille Froid Fonds le jeudi 22 octobre de 14h30 à 17h30.

Aménagement parking, installation main courante

Un devis pour l'installation d'une main courante a été demandé à l'entreprise PIGEON, entreprise qui réalise les travaux d'aménagement du parking mairie et restaurant.

Le devis est de 6 130.00 € HT soit 7 356.00€ TTC

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

DÉCIDE de ne pas valider le devis de l'entreprise PIGEON ;

CHARGE Mme le Maire de demander un nouveau devis à l'entreprise ARTECH.

Aménagement plantation cimetière

Un devis a été demandé à l'entreprise Au Cœur des Jardins pour la plantation de végétaux au cimetière. Le montant du devis est de 1 033.60 € HT soit 1 240.32 € TTC.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

DÉCIDE de valider le devis de l'entreprise Au Cœur des Jardins pour un montant de 1 033.60 € HT soit 1 240.32 € TTC ;

Aménagement du bourg

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez souhaite mettre à disposition de la commune un radar pédagogique afin d'évaluer la vitesse dans le bourg et permettant également de valider le code de la Rue.

Le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE la convention de mise à disposition d'un radar pédagogique par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Pour l'aménagement du bourg l'appel d'offre est en ligne du 08/09/2020 au 28/09/2020, l'ouverture des plis aura lieu le 28 septembre à 18h30.

Photocopieur mairie

Le photocopieur de la mairie doit être changé, Mme le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal les devis demandés à C'Pro Ouest, prestataire actuel du photocopieur.

- Copieur Toshiba reconditionné en location : 243.86 €/trimestre - prix neuf : 1 475 € HT
- Copieur Kyocera neuf en location : 260.60 €/trimestre – prix neuf : 2495 € HT

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

DÉCIDE de valider la location du copieur Kyocera neuf pour 260.60 €/trimestre;

Mayenne Ingénierie

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la création entre le Département, les communes et les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) d'une structure d'assistance au service des communes et de leurs groupements, dénommée Mayenne ingénierie dont le Conseil départemental de la Mayenne a approuvé le projet de statuts lors de la session du 6 mars 2017.

Conformément à l'article L. 5511-1 du Code Général des collectivités territoriales, Mayenne Ingénierie créée sous forme d'un Etablissement public administratif, a pour objet d'apporter aux communes et aux EPCI du département qui auront adhéré, une assistance d'ordre juridique ou financier et technique dans les domaines de :

- L'ingénierie territoriale, la voirie et les espaces publics, les ouvrages d'art, la sécurité routière et les comptages routiers, les petits travaux d'investissement, des prestations de laboratoire routier.

A cette fin, Mayenne Ingénierie a pour vocation d'entreprendre toutes études et réalisations nécessaires pour atteindre l'objectif défini ci-avant, sans toutefois se substituer à ses adhérents pour effectuer les démarches auprès des tiers et administrations dans le cadre des compétences dévolues par les lois ou règlements aux collectivités.

Les statuts de Mayenne Ingénierie prévoient que le Conseil d'administration, présidé par le Président du Conseil départemental de la Mayenne, soit composé de douze membres. Le premier collège compte cinq membres désignés parmi les conseillers départementaux, le second collège compte six membres désignés parmi les Maires et Présidents d'EPCI des collectivités adhérentes.

Le siège de cette agence est fixé à l'Hôtel du Département à Laval.

La commune de RUILLE FROID FONDS Souhaite adhérer à Mayenne Ingénierie.

Vu le rapport du Maire,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi NOTRe,

Vu l'article L.5511-1 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Mayenne en date du 6 mars 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et compte tenu de l'intérêt pour la Commune de Ruillé Froid Fonds à adhérer à un tel organisme d'assistance :

APPROUVE le projet de statuts de l'Etablissement public administratif, dénommé Mayenne Ingénierie, annexé à la présente délibération ;

DÉCIDE en conséquence de l'adhésion de notre commune de Ruillé Froid Fonds à Mayenne Ingénierie à compter de sa création, prévue le 11 septembre 2017 et de renouveler l'adhésion pour l'année 2021 ;

AUTORISE Madame le Maire à mener l'ensemble des démarches en vue de formaliser l'adhésion ;

S'ENGAGE à verser à Mayenne Ingénierie une participation dont le montant annuel sera fixé lors du premier Conseil d'administration ;

DESIGNE comme représentant de notre commune de Ruillé Froid Fonds à l'Assemblée générale constitutive de Mayenne Ingénierie Madame le Maire.

Décision modificative

Des travaux vont être réalisés pour l'aménagement du parking devant la cantine et l'atelier municipal.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de valider la décision modificative pour les travaux comme ci-dessous proposé :

Investissement dépenses C/2315 (programme 190 aménagement terrain)	+ 10 000.00 €
---	---------------

Investissement dépenses C/2315 (programme 110 parking)	- 10 000.00 €
---	---------------

Questions diverses ou imprévues.

Une demande a été déposée en mairie pour une place réservée handicapé rue des tonneliers.

Le Conseil Municipal ne peut pas donner suite à cette demande. Mme le Maire se renseigne sur la réglementation en vigueur sur le stationnement.

Fin de séance à 23h20